

26.03.2024

## Adapter les passages de herse étrille à l'espèce de céréale

 Nouvelle | 25.03.2024

Le désherbage redevient d'actualité dans de nombreux champs de céréales bio. Les différentes espèces de céréales réagissent de manière plus ou moins forte à un passage de herse étrille. Un contrôle de la culture avant l'intervention permet d'évaluer la situation des adventices, ainsi que l'humidité du sol et la praticabilité du terrain.



*Visite des champs de l'essai variétal d'avoine d'hiver de Bio Suisse. Photo : FiBL*

Un passage de herse étrille permet de briser une éventuelle croûte à la surface du sol et est surtout efficace quand les adventices sont encore petites. L'effet de la herse étrille reposant sur une combinaison entre l'arrachement et l'ensevelissement des adventices, la friabilité du sol est un facteur important pour le succès de l'intervention. La vitesse de travail est adaptée à la sensibilité de la culture. Pour une intervention optimale, on choisit une période ensoleillée, venteuse et sans risque de gel.

### **Tenir compte de la sensibilité et de la force de concurrence de la culture**

Si des adventices problématiques, comme le gaillet gratteron, sont observées dans le champ, le blé d'automne peut être étrillé avec une pression des dents relativement forte. Un deuxième passage dans le sens contraire est aussi possible. Les espèces de céréales n'ont pas toutes la même tolérance face au passage de la herse étrille au printemps. Le seigle est considéré comme la céréale la plus sensible, tout en étant très concurrentiel face aux adventices. C'est pourquoi on renonce très souvent à y passer la herse étrille. L'orge réagit aussi de manière sensible au printemps. On opte donc de préférence pour un seul passage à une vitesse lente. L'épeautre, l'avoine et le triticale se situent entre les deux extrêmes en ce qui concerne la sensibilité. Pour toutes les céréales, on recommande de terminer les interventions avec la herse étrille d'ici la fin du tallage.

*Katrin Carrel, FiBL*

## **Pour en savoir plus**

Régulation des adventices (Rubrique cultures)

Désherbage mécanique des grandes cultures (Rubrik Pflanzenbau)

# Interlocutrice



**FiBL**

Marina Wendling

FiBL

Département Suisse Romande

Av. des Jordils 3

CP 1080

1001 Lausanne

☎ 021 619 44 77

☎ 062 865 17 28 (direct)

@ Courriel

🔗 [www.fibl.org](http://www.fibl.org)

Remarque: ce texte est une nouvelle du jour. Il ne sera pas actualisé ultérieurement.